



Collectif

droits

des femmes

21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris

Tél / fax : 01 43 56 36 48

E-Mail : <colcadac@club-internet.fr>

femmes
femmes

notre emploi est un droit !
notre emploi est un droit !

*Lu, Marks & Spencer, le groupe André, demain Dim, Moulínex ?
Les entreprises multiplient les plans sociaux...*

Grands profits et salaires de misère

La situation est d'autant plus choquante qu'elle ne frappe pas spécialement des entreprises bancales mais de grands groupes internationaux qui réalisent des profits confortables, comme le groupe Danone. Mais le scandale, c'est aussi que ces entreprises ont reçu des aides de l'Etat tout récemment, à l'occasion du passage aux 35 heures, ce qui ne les a pas gênées pour l'assortir d'annualisations et de blocages de salaires. En outre, au cours des deux dernières décennies, d'importantes exonérations fiscales ont été consenties aux patrons pour embaucher à temps partiel. C'est en particulier le cas pour Marks & Spencer.

Le groupe anglais est champion toutes catégories de cette forme d'emploi dans une branche, le Commerce, qui en use et en abuse. Le temps partiel a été imposé à des femmes au moment de l'embauche. Elles n'avaient pas le choix : 70 % des vendeuses et des caissières sont à temps partiel, avec en moyenne des contrats de 25 heures... et des salaires de misère. L'indécence est à son comble quand on sait que le PDG de Marks & Spencer vient de recevoir une " prime de compétence " de 6 millions de Francs... pour son plan de fermeture de 48 magasins européens aboutissant à la suppression de 4 500 emplois, dont 1700 en France.

Face à ces méthodes scandaleuses, le gouvernement se doit d'intervenir plus fermement : il faut empêcher les grandes entreprises de traiter les salarié-es comme des produits jetables.

Femmes : dernières embauchées, premières licenciées

Les licenciements annoncés frappent un nombre important de femmes : le commerce, l'alimentation, l'électro-ménager emploient une main d'œuvre très féminisée. Licenciées, elles iront grossir les rangs des chômeurs où elles occupent déjà la première place.

Ces inégalités persistantes font que 78 % des salariées pauvres sont des femmes. L'inégalité professionnelle des femmes et des hommes n'a pas disparu : écart de rémunération de 27 % en moyenne, temps partiel, femmes cantonnées dans certaines professions réputées " féminines "... La longue mobilisation des sages-femmes montre combien il est difficile de faire reconnaître à leur valeur les compétences des femmes et leur apport au développement économique et social.

La loi sur l'Egalité professionnelle doit être contraignante pour le patronat ! Et l'Inspection du Travail renforcée pour la faire appliquer

halte aux licenciements !
halte aux licenciements !